

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE**  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'An Deux Mille Vingt-deux et le mardi 15 novembre à dix-sept heures, le Conseil Communautaire s'est réuni en séance Rue Auguste BEBIAN, Basse-Terre, sous la Présidence de Monsieur ABELLI Thierry, Président, pour une séance ordinaire et sur une convocation en date du 09 novembre 2022, affichée au siège de la Communauté d'Agglomération Grand Sud Caraïbe.

**Effectif du Conseil : 44**

**Présents : 24**

**Dont Procurations : 4**

**Absents : 20**

**Sens du vote :**

**Pour : 28**

**Contre : 0**

**Abstentions : 0**

**ETAIENT PRESENTS :** M. ABELLI Thierry, Président ; M. LEON Alain, 2<sup>ème</sup> Vice-Président ; Mme NADILLE-VALA Rolande 5<sup>ème</sup> Vice-Présidente (en visio) ; Mme PENCHARD Marie-Luce, 8<sup>ème</sup> Vice-présidente ; Mme CARAVEL Joëlle, 9<sup>ème</sup> Vice-Présidente ; Mme ABELLI-ETIENNE Sandra (en visio) ; M. ATTALAH André (en visio) ; Mme BAILLET Patricia ; M. BASSETTE Rosan (en visio) ; M. BRUDEY Hilaire (en visio) ; Mme CHOISI Annick ; M. COURTOIS Jean-Philippe ; Mme EUGENIE Gilberte (en visio) ; M. GUSTAVE-DIT-DUFLO Jean-Michel (en visio) ; M. GERAN Gaston (en visio) ; M. GUILLAUME Bernard (en visio) ; Mme KALI-ELIE Nadya ; M. LAVAURY-BOSC Jean- Pierre ; Mme MONLOUIS Gisèle (en visio) ; Mme PONCHATEAU-THEOBALD Marie-Evelyne (en visio) ; Mme RENE-GABRIEL Murielle (en Visio) ; Mme RYON épouse BIDOYET Marysette (en Visio) ; VITALIS Cédric (en visio) ; M. ZOZO Gaby (en visio).

**ABSENTS ET /OU EXCUSES :** M. FRANCISQUE Jean-Louis, 1<sup>er</sup> Vice-Président ; M. EDMOND Claude, 3<sup>ème</sup> Vice-Président ; M. ANDRE Héric, 4<sup>ème</sup> Vice-Président ; M. ADEMAR Luc ; M. BEAUGENDRE Joël ; M. BELFORT Hubert ; M. CHAULET Philippe ; Mme CHRISTOPHE Annie ; M. DARES Louis-Jules ; Mme EUGENE épouse JOSEPH Luzette ; Mme GUILLAUME Virginie ; Mme HERLEM Annick ; M. LATCHMAN Rodrigue ; M. OTTO Jules ; Mme PETRO Sonia ; M. RAMDINI Hugues dit Philippe.

**AYANT DONNE PROCURATIONS :** Mme GUSTAVE-DIT-DUFLO Sylvie, 6<sup>ème</sup> Vice-présidente (Procuration donnée à M. ABELLI Thierry) ; M. ANSELME, 7<sup>ème</sup> Vice-Président Jacques (Procuration donnée à Mme CARAVEL Joëlle) ; Mme DACALOR Fabienne (Procuration donnée à M. BASSETTE Rosan) ; Mme WECK-MIRRE Lucie (Procuration donnée à Mme KALI -ELIE Nadya).

Les 24 Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de 44. Il a été conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé immédiatement après ouverture de la session, à la nomination d'une secrétaire pris au sein du conseil. Mme PENCHARD Marie-Luce a été désignée pour remplir cette fonction, qu'elle a acceptée.

**DELIBERATION AUTORISANT LA SIGNATURE DE L'AVENANT A LA CONVENTION  
DU 21 JANVIER 2021 CREANT LES ESPACES FRANCE SERVICES EN GUADELOUPE**

Délibération affichée le

Au siège de la CAGSC

Fait à Basse-Terre, le 16 NOV. 2022

POUR EXPEDITION CONFORME  
Le Président de la CAGSC



Thierry ABELLI

## EXPOSE DES MOTIFS

**Monsieur le Président** rappelle aux membres du Conseil que, conformément aux dispositions de la circulaire n° 6094 sg du 1<sup>er</sup> juillet 2019 créant les maisons France services, la Communauté d'agglomération souhaite proposer aux habitants du territoire de la communauté, une offre de services de proximité.

Par convention de déclinaison départementale du programme France services, la Préfecture de Guadeloupe s'inscrit dans le dispositif France Services sur le territoire guadeloupéen signé le 12 janvier 2021.

Aujourd'hui, il existe 16 espaces France service sur le territoire, notamment 8 sur le territoire communautaire. Il est proposé de s'inscrire dans le dispositif à travers l'acquisition d'un espace itinérant France services (type Jumper) sur le territoire, ouvrant l'offre de services aux habitants, notamment ceux résidant dans les secteurs les plus éloignés des centres administratifs locaux du territoire communautaire, ayant pour objectif d'offrir aux usagers la possibilité de :

- Simplifier et faciliter la relation des usagers avec les services publics, principalement en zone rurale et en quartiers prioritaires de la politique de la ville, dans les communes dépourvues d'espace France service ;
- Réduire les inégalités d'accès au droit et aux démarches administratifs sur le territoire ;
- Mettre en place une politique de proximité pour lutter contre l'illettrisme et l'illectronisme ;

Aussi, le Président propose aux membres du Conseil :

- de l'autoriser à signer l'avenant à la convention de déclinaison départementale créant les espaces France service sur la région Guadeloupe du 12 janvier 2021 ;
- de l'autoriser à inscrire les dépenses et subventions correspondantes et d'en approuver le versement.

Il propose de bien vouloir en délibérer.

## **LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, Après avoir délibéré**

- Vu la Convention de déclinaison départementale du programme France services du 12 janvier 2021 créant les dispositifs France service sur le territoire ;
- **Considérant** les difficultés d'accès aux services administratifs des usagers en raison des problèmes de mobilité ;
- **Considérant que** l'ensemble des communes membres n'est pas doté d'espace France services ;
- **Considérant** la nécessité de proposer une offre de services de proximité aux administrés du Grand sud Caraïbe.

## **DECIDE A L'UNANIMITE SOIT : 28 VOIX POUR ; 0 CONTRE ; 0 ABSTENTION**

**Article 1 : D'AUTORISER** le Président à signer l'avenant à la Convention de déclinaison correspondant à la création de l'espace itinérant France services de la communauté d'agglomération.

**Article 2 : DE DONNER** tous pouvoirs au Président de la Communauté d'Agglomération pour valider les demandes de financement auprès des partenaires financeurs et/ou signataires de la convention de déclinaison départementale du 12 janvier 2021.



Grand Sud Caraïbe

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

971-249710070-20221115-CAGSC2022-10-03-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/11/2022

Notification : 18/11/2022

**DELIBERATION AUTORISANT LA SIGNATURE DE L'AVENANT A LA CONVENTION DU 21 JANVIER 2021  
CREANT LES ESPACES FRANCE SERVICES EN GUADELOUPE  
du 15/11//2022 N°CAGSC-2022-10-03  
Domaine d'intervention : 1.4 Autres types de contrat**

**Article 3 : D'AUTORISER** le Président de la Communauté d'Agglomération à signer toutes les conventions d'objectifs afférentes aux actions programmées.

**Article 4 : QUE** Monsieur le Président est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera transmise au préfet, notifiée au comptable du Trésor et aux communes membres, affichée et publiée partout où besoin sera.

Certifié exécutoire, compte tenu de

La transmission en Préfecture le 18 NOV. 2022

La publication *et/ou* la notification le 18 NOV. 2022

Fait à Basse-Terre, le 16 NOV. 2022

**POUR EXPEDITION CONFORME  
Le Président de la CAGSC,**

**Thierry ABELLI**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

971-249710070-20221115-CAGSC2022-10-03-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/11/2022

Notification : 18/11/2022

